



**INFORMATION
AU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Janvier 1998

**Information du Conseil Municipal sur les négociations en cours -
Revalorisation des régimes indemnitaires des plus bas salaires**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION C-96075

Information du Conseil Municipal sur les négociations en cours - Revalorisation des régimes indemnitaires des plus bas salaires

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Fin décembre et début janvier, les revendications des Agents et Adjoints Administratifs, relatives à des revalorisations de salaires, ont été portées à votre connaissance.

Bien que les grilles de rémunérations et la valeur du point indiciaire des fonctionnaires relèvent du niveau national, le Régime Indemnitaire laisse à l'échelon local, je dirai hélas, des possibilités dans le cadre de plafonds réglementés, ce qui introduit évidemment une discrimination entre les agents qui exercent dans des communes riches et les autres.

Diverses rencontres ont eu lieu avec les agents et leurs représentants et nous avons alors affirmé notre volonté d'apporter une réponse globale à leurs sollicitations, sans entrer dans le jeu des revendications catégorielles, en ayant la préoccupation de prendre en considération les "bas salaires".

A la suite des négociations, un protocole d'accord a été soumis aux partenaires sociaux le 12 Janvier 1998.

Le préambule du protocole rappelle les limites et les exigences qui seront éventuellement soumises au Conseil Municipal par le Maire.

PREAMBULE :

Le Conseil Municipal entend apporter une réponse négociée à la demande d'amélioration des plus bas salaires de la Ville de Niort, dans le respect des possibilités budgétaires et réglementaires.

Cependant, les avantages facultatifs accordés localement aux agents devront faire l'objet de contreparties permettant leur financement, sans augmentation de la masse salariale. En effet, le Conseil Municipal réaffirme que dans un contexte budgétaire où la masse salariale à effectifs constants évolue de plus de 2,5 % par an, il ne pourra plus être accordé d'avantages facultatifs supplémentaires au personnel pour quelque catégorie que ce soit, sans réalisation d'économies correspondantes à travers l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Une revalorisation de 1.524 F par an, soit 127 F par mois pour 550 agents en 1998, ce qui représente une enveloppe budgétaire de 830 KF a été discutée.

Un engagement pour 1999 permettant de faire un effort identique, est prévu sous réserve d'une base réglementaire possible et d'un financement à trouver, hors augmentation de la fiscalité.

Les partenaires sociaux ont souhaité consulter les agents concernés par le protocole et ont demandé lors d'une réunion le 19 Janvier 1998, à ne pas s'engager trop rapidement.

J'ai donné mon accord à cette demande de report de la décision qui sera à prendre le moment venu.

Une nouvelle réunion est programmée le 2 Février 1998, ce qui permettrait, en cas d'un accord, de proposer le protocole et la délibération au Conseil Municipal du 27 Février prochain, s'il y a lieu.[Ordre du jour](#)